



Les mesures mises en place

- ✓ Toutes les dispositions pour la réouverture du Gymnase des Beauregards ont été prises par la Mairie d'HERBLAY SUR SEINE
- ✓ Le ménage est renforcé avec une attention particulière sur les points de contact, les sanitaires, les zones d'eau et les vestiaires
- ✓ La capacité d'accueil est adaptée pour respecter 1 mètre de distance entre chaque personne, selon la recommandation du Ministère des Sports en fonction de l'activité pratiquée.
- ✓ La capacité d'accueil des cours collectifs est limitée en fonction de la superficie de la salle allouée (salle 2 ou salles 1 + 2)
- ✓ Depuis le 28 Août, l'accès aux vestiaires n'est plus autorisé sur l'ensemble des équipements sportifs de la ville .
- ✓ Il n'y a pas de mise en place de sens de circulation dans les bâtiments.
- ✓ **Pour tous les créneaux « jeu libre » l'identification d'un « référent COVID » est un préalable à l'ouverture du créneau, l'inscription des volontaires sur chaque créneau se fait sur le site www.lherblaisienne.fr**
- ✓ **Pour participer à un créneau jeu libre, l'inscription préalable est nécessaire sur le site www.lherblaisienne.fr, la validation des participants se fera par ordre d'arrivée des inscriptions en fonction du nombre de places maximum autorisées en fonction du nombre de cours alloués sur le créneau.**
- ✓ **Les créneaux seront ouverts sous réserve qu'un référent COVID se soit porté volontaire. Son rôle sera de faire respecter les dispositifs et de vérifier que les participants se soient bien inscrits au préalable.**
- ✓ **Tout participant qui s'inscrit sur un créneau et qui ne vient pas sans avoir prévenu de son absence pourra se voir refuser l'accès à un autre créneau si le nombre maximum de joueurs est atteint lors des inscriptions.**

Depuis le 22 juin, la pratique du double - très importante dans notre sport - est de nouveau autorisée.

Depuis 11 juillet, l'ensemble des activités physiques et sportives peuvent reprendre normalement dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire. La distanciation physique n'est plus obligatoire lorsque la nature même de l'activité ne la permet pas.

L'accueil des publics et la pratique du badminton devront respecter strictement les consignes sanitaires en vigueur :

- Dans les équipements sportifs couverts comme ceux de plein air, lorsque la pratique sportive est organisée (club, association, le respect de la distanciation physique spécifique aux activités sportives sera impératif entre les pratiquants.
- Application des gestes barrières.
- Pas de contact entre les pratiquants.



information
**CORONAVIRUS
COVID-19**
LE POINT SUR LA SITUATION

Charte COVID

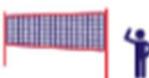
La fiche reprenant les consignes spécifiques au badminton est la suivante :

REPRISE DU BADMINTON

La pratique du badminton est de nouveau possible dans tous les équipements sportifs couverts (sauf en Guyane et à Mayotte). La FFBAD vous accompagne dans cette reprise avec une série de mesures pour pratiquer dans des conditions optimales de sécurité.



LE LIEU DE PRATIQUE

-  Respect des règles de distanciation sociale de 1 mètre minimum en dehors du court.
-  Si besoin de monter un filet, de tracer des lignes, une seule personne s'occupe en portant des gants.

AVANT DE JOUER

-  Chaque article marqué avec son propre matériel (raquette, volant, gants, gel hydroalcoolique) et en terreux.
-  Marquer ses propres volants avec un signe distinctif pour chaque joueur.
-  Les joueurs doivent se laver les mains ou utiliser du gel hydroalcoolique avant et après avoir joué.

SUR LE TERRAIN

-  Utilisation uniquement de ses propres volants préalablement marqués.
-  Pas de serrage de mains avant ou après la partie.
-  Pratique normale du double.
-  Ne pas changer de côté.

RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES BADMINTON

-  Remplacer les gestes de convivialité (serrage de mains, etc) par un geste avec la raquette.
-  Remplacer le volant, quand ce n'est pas le sien, uniquement avec l'aide de la raquette. Ne pas le toucher.

EN CAS DE SYMPTÔMES, RESPECTEZ LES CONSIGNES SANITAIRES ET RESTEZ CHEZ VOUS.

www.ffbad.org

L'HERBLAISienne
43 rue du Général de Gaulle - 95220 HERBLAY
Association agréée Jeunesse et Sports
n°7825 du 1/04/1950 Siret 380 650 077 00015
www.lherblaisienne.fr contact-bad@lherblaisienne.fr





Nos recommandations

- ✓ Le port du masque est obligatoire en dehors des activités sportives.

INFORMATION **#COVID19**

LISTE DES LIEUX OÙ LE MASQUE EST OBLIGATOIRE :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple, y compris les salles de spectacle et les cinémas.
- Restaurants et débits de boissons.
- Hôtels et pensions de famille.
- Salles de jeux.
- Etablissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement.
- Bibliothèques, centres de documentation.
- Etablissements de culte.
- Etablissements sportifs couverts.
- Musées.
- Etablissements de plein air.
- Chapiteaux, tentes et structures.
- Gares.
- Hôtels-restaurants d'altitude.
- Etablissements flottants.
- Refuges de montagne.
- Magasins de vente, centres commerciaux.
- Administrations et banques.
- Marchés couverts.

Pour les établissements ne figurant pas dans cette liste, le responsable de l'établissement peut le rendre obligatoire.



- ✓ Venez avec votre bouteille identifiable et une paire de chaussures de sport réservée exclusivement à un entraînement en intérieur (aucun prêt de textile ou chaussures).

A votre arrivée

	<p>L'HERBLAISienne 43 rue du Général de Gaulle - 95220 HERBLAY Association agréée Jeunesse et Sports n°7825 du 1/04/1950 Siret 380 650 077 00015 www.lherblaisienne.fr contact-bad@lherblaisienne.fr</p>	 
--	---	---



- ✓ Respectez le marquage au sol
- ✓ Lavez-vous les mains avec si possible du gel hydroalcoolique
- ✓ Changez-vous dans les vestiaires et déposez vos affaires dans votre sac.

Pendant votre entraînement

- ✓ Nettoyez vos raquettes **avant et après utilisation**
- ✓ Posez systématiquement votre serviette sur votre sac.

Dans les vestiaires

- ✓ Respectez les consignes d'utilisation des vestiaires et douches du gymnase des Beauregards.
- ✓ Nous vous recommandons de vous doucher chez vous.

La charte est disponible sur le site de l'HERBLAISIEENNE, elle sera actualisée en fonction de l'évolution des dispositifs, les adhérents en seront informés par mail.

L'acceptation de cette charte est un préalable à la pratique du BADMINTON tant que les mesures sanitaires seront en vigueur.

Le 01 Septembre 2020

**Pour le Conseil d'Administration
Philippe CERISER
Président de l'HERBLAISIEENNE**